

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 04 mars 2025

OBJET : CAPG CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ACCORD COLLABORATION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

L'An deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 17

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,
M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine,
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

M. Pons Alexandre, Adjoint, a donné une procuration à Mme Quinio Marie-Madeleine, Conseillère
Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
M. Visconti Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. Martinod Guillaume, Conseiller
Mme Hugon Denise, Conseillère
MM. Brunet Julien, Felix-Fiardet Bastien, Conseillers.

Madame le Maire rappelle la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a lié la CAF de l'Ain, Pays de Gex agglo et 10 communes du territoire sur la période 2021-2024.

Madame le Maire indique que la CTG 2021-2024 a constitué le cadre contractuel par lequel la CAF a formalisé son engagement auprès de la communauté d'agglomération ainsi que des communes sur l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF en matière de service aux familles : petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé, logement, accès aux droits, etc....

Madame le Maire précise qu'afin de garantir le maintien et la poursuite de l'accompagnement financier de la CAF pour les services proposés aux familles, il convient d'anticiper l'élaboration de la CTG pour la période 2025-2029 par la signature d'une nouvelle convention cadre.

Cette convention déterminera le champ du partenariat ainsi que les conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet social de territoire : méthodologie, modalités, moyens financiers, etc... pour maintenir, améliorer et/ou développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire.

Madame le Maire explique que la nouvelle CTG de la période 2025-2029 sera recentrée sur le thématiques petite enfance, parentalité et enfance/jeunesse. Par ailleurs, en plus des 10 communes déjà intégrées dans la précédente CTG, elle sera également ouverte à toutes les communes du Pays de Gex qui souhaiteront intégrer ce dispositif, leur ouvrant le droit à l'obtention de bonus de territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL Vu la convention, après avoir délibéré,

APPROUVE le contrat cadre de la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF de l'Ain,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant en collaboration avec Pays de Gex Agglo et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2025 à 2029.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

